

Temps accueil

QUAND ?

Mardi : 18h30 - 20h30
Mercredi : 14h00 - 18h30
Vendredi : 18h30 - 20h30
Samedi : 14h00 - 20h30

VACANCE SCOLAIRES.

Mardi : 14h00 - 20h00
Mercredi : 14h00 - 20h00
Vendredi : 14h00 - 20h00
Samedi : 14h00 - 20h30

OÙ ?

A l'espace jeunesse située au 2ème étage de la mairie.

Une soirée spécial sera organisée 1 semaine sur 4.

Une sortie hors Charavines 1 à 2 fois par mois.

Inscription

Les inscriptions et annulations se font uniquement auprès de l'animateur.

L'INSCRIPTION EST GRATUITE.

Une contribution financière peut-être demandée pour certaines activités.



CONTACT
ANIMATEUR JEUNESSE
Christophe RODRIGUES
06 79 79 05 42
animationjeunesse@mairie-charavines.fr

MAIRIE
15 place de l'Eglise
38850 Charavines



REGLEMENT & FONCTIONNEMENT



PROJET

UN SERVICE JEUNESSE POUR QUI?.

Les jeunes charavinois et charavinoises entre 10 et 17 ans

QU'EST CE QUE L'ESPACE JEUNE?

Il s'agit d'un espace clos pensé et mis en place par les jeunes accompagné d'un animateur.

C'est un lieu de rencontre d'échanges, d'écoutes et de mise en place de projet.

Mais pas que !

C'est aussi un espace de convivialité, de loisirs et d'activités artistique et culturelles.

Mais aussi,

Pour travailler les devoirs, seul, en groupe ou encore avec l'aide de l'animateur.

QUELLE SONT LES TYPES D'ACTIVITÉS?

Des activités diverses et variées sont proposées et élaborée entre l'animateur et les jeunes.

Elles sont organisées en fonction des moyens matériels et financiers de chacun.

Il y aura des activités sportives, culturelles et manuelle.

Des sorties, hors Charavines, seront organisées 1 à 2 fois par mois. Les places seront limitées, l'animateur s'engage à veiller sur la bonne rotation des jeunes

Des veillées, mises en place sur des thématiques à la fois détente, ludique, culinaire, culturel et loisirs comme des soirées : crêpes, pizza, jeux de société, débat, cinéma, spectacle, laser game, bowling, temps calme....

La baignade sera ajouté à la liste dès lors que la plage sera surveillée et limitée à 8 jeunes par animateur.

Selon l'activité, chaque enfant doit être muni d'une gourde, d'un gouter, de vêtements adaptés. (casquette et crème solaire selon la météo)

ENGAGEMENT

Les parents, l'enfant et les animateurs s'engagent,

RESPECT DES CONSIGNES :

A respecter les horaires et les points de rendez-vous qui doivent être émis en amont par l'animateur, et le parent doit confirmer la présence de l'enfant. Le fonctionnement de la structure, l'utilisation du téléphones portables, casques etc...

RESPECT DE TOUS

La politesse, entraide, bienveillance, non violence physique, verbale, harcèlement, racisme, homophobie...
Le respect du rythme de chacun.

RESPECT DES LOIS

La détention et/ou la consommation d'alcool et/ou de stupéfiant interdit, etc..

RESPECT DU MATERIEL ET LOCAUX

Rangement, et interdiction de commettre un vol ou dégradations, etc...